



Esque je peut mettre mon locataire dehors sans pré avis?

Par **broemki**, le **08/12/2009** à **02:03**

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement, mais j'ai loyer mon appartement parce que mon ami ma demander et je vie chez lui. Je vie ici maintenant 1 ans et qeulques mois avec ma fille(14a) et aujourd'hui il veut que quitte chez lui. Je paye l'electricite et telephone. Je veut bien partir de chez lui, mais comment faire avec mon locataire?. Et mon ami veut que je pars d'ici dans 15 jours. Esque je peut mettre mon locataire dehors comme ça? Merci

Par **fabienne034**, le **08/12/2009** à **10:24**

non bien sûr, il faut attendre la fin du bail et respecter le délai de six mois avant la fin du bail pour tout savoir sur le droit de la location: <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **Patricia**, le **09/12/2009** à **19:07**

Bonsoir, Toute expulsion de locataire est impossible lors de la période hivernale de chaque année. Entre 1er nov/15 mars.

Par **LeKingDu51**, le **09/12/2009** à **23:56**

Si vous souhaitez récupérer l'appartement, vous devez donner un préavis au locataire au minimum 6 mois avant la fin du bail.rnrnLe congé ne prend effet qu'à la fin du contrat de bail.